

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2026

Date de convocation : 05 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-066 à 26-094 incluse	26	06	07	32
De la délibération n°26-095 à 26-105 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaëtan BAZIRE, Mmes Nicole BIDAULT, Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN, Ariane KRAFFT, Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM., Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN Diego ORTEGA (à partir de la délibération 26-095), Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, MM. Sylvain THOMAS, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Axel PIVOT ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Olivier NIEL ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François Xavier PRIOLLAUD
- M. Diégo ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne-Josie GUERARD (jusqu'à la délib 26-094 incluse)

ABSENTE :

Mme Noha TEFRIT

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-094 Convention d'entretien ménager des locaux des gymnases Colette Besson et Paul Morin

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :
Par affichage, le

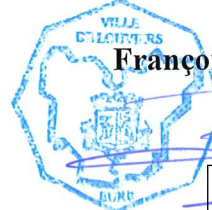
20 MAI 2026

20 MAI 2026

Fait à Louviers, le 15 mai 2026

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20260511-26-094-DE
Date de télétransmission : 20/05/2026
Date de réception préfecture : 20/05/2026

N° 26-094

**CONVENTION D'ENTRETIEN MENAGER DES LOCAUX
GYMNASES COLETTE BESSON ET PAUL MORIN**

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 21-170 du 6 décembre 2021, le Conseil municipal a accepté le renouvellement de la convention conclue entre la Ville de Louviers et le Syndicat Intercommunal pour la gestion des gymnases fixant les modalités d'entretien ménager des gymnases Colette Besson et Paul Morin situés sur le territoire de la commune.

La précédente convention d'entretien ménager des locaux étant arrivée à son terme le 6 mai 2026, il est proposé à l'assemblée délibérante de la renouveler pour une période de deux ans à compter du 7 mai 2026, et ce pour préciser les modalités de mise en œuvre de l'engagement de la Ville.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,


VU

- la convention d'utilisation du gymnase Colette Besson datée du 6 décembre 2021,
- la délibération n° 21-170 du 6 décembre 2021
- le projet de convention d'entretien ménager des gymnases Colette Besson et Paul Morin annexé à la présente délibération ;

APPROUVE les termes de la convention annexée à la présente délibération relative à l'entretien ménager des gymnases Colette Besson et Paul Morin,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

